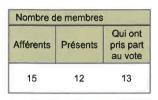
ID: 045-214503096-20250404-2025_06-DE

République Française Département Loiret Commune de Sennely

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2025



Vote

A l'unanimité

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture Le : 08/04/2025 Et Publication ou notification du :

08/04/2025

L'an 2025, le 4 Avril à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/03/2025.

Présents: M. de DREUZY Philippe, Maire,

Mmes: COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND

Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,

MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DELIGNY Frédéric

Excusés ayant donné procuration :

MM : DE BLOIS Bruno à M. de DREUZY Philippe, FOUCAULT Gilles à M. DELIGNY Frédéric, GARRIDO Francis à M. BOUQUIN Jean-Jacques

<u>A été nommé(e) secrétaire</u> : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

2025-06 - Vote du Compte Financier Unique 2024 - Budget Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Sennely;

Vu le CFU 2024 de la commune de Sennely;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents :

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Georges Bleuse;

ID: 045-214503096-20250404-2025_06-DE

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE de la COMMUNE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	189 168,97 €	594 887,17 €	784 056,14 €
	Recettes réalisées	138 552,42 €	669 692,11 €	808 244,53 €
	Restes à réaliser	24 500,00 €	0,00 €	24 500,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	181 930,86 €	711 535,90 €	893 466,76 €
	Dépenses réalisées	127 532,40 €	632 954,73 €	760 487,13 €
	Restes à réaliser	31 222,40 €	0,00 €	31 222,40 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	11 020,02 €	36 737,38 €	47 757,40 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-7 238,11 €	116 648,73 €	109 410,62 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	3 781,91 €	153 386,11 €	157 168,02 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-6 722,40 €	0,00 €	-6 722,40 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-2 940,49 €	153 386,11 €	150 445,62 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à *l'unanimité*, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de Sennely,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme:

En mairie, le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance, M. BOUQUIN Jean-Jacques Le Maire, M. de DREUZY Philippe

has In